



Département de la Lozère
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2018_037

Objet : : Grand site Occitanie-Gorges du Tarn

Séance du jeudi 29 novembre 2018

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Bernard BASTIDE, Jacques BLANC, Patricia BREMOND, Emmanuel CASTAN, Yvan DALLE, Jean-Pierre DELTOUR, Pierre LAFONT, Marcel MERLE, Jean-Paul POURQUIER, Francis SARTRE

Représentés :

Excusés : Charles ARIENTE, Alain ASTRUC, Jean-Pierre BARRERE, Josette BOULET, Hubert BOUT, Jean-Noel BRUGERON, René CONFORT, André CONSTAND, Séverine CORNUT, Gilbert FONTUGNE, Jean-Paul ITIER, Ludovic JAFFUEL, Pierre MOREL A L HUISSIER, Philippe ROCHOUX, Michel THEROND

Absents : Eve BREZET, Denis GRAS, Alain GUENNOU, Raymonde JOUBERT, Bernard PINOT, Jean-Louis VAYSSIER

Secrétaire de séance : Rémi ANDRE

L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf novembre à 15 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Considérant l'appel à projet Grands Sites Occitanie publié par le Conseil régional Occitanie le 12 juillet 2017, visant à valoriser et promouvoir les sites patrimoniaux et naturels remarquables,

Considérant la candidature déposée à cet appel à projet par la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes en tant que chef de file le 25 septembre 2017,

Considérant la décision du Conseil régional Occitanie du 15 décembre 2017 de retenir la candidature du « Grand Site Occitanie des Gorges du Tarn » parmi les Grands Sites Occitanie,

Considérant le projet de contrat « Grand Site Occitanie des Gorges du Tarn » et son plan d'actions

annexé,

Considérant que le dispositif Grand Site Occitanie permettra d'obtenir des moyens pour concrétiser des actions répondant aux objectifs de labellisation Grand Site de France, de qualification et dessaisonalisation de l'offre touristique, et d'affirmation du positionnement en matière de tourisme durable, à travers les cinq grands axes du plan d'actions :

- A. Préservation de la qualité paysagère et gestion de la fréquentation touristique,
- B. Amélioration et développement de l'offre de découverte et de médiation patrimoniale,
- C. Amélioration de la visibilité, de la digitalisation et de la commercialisation de l'offre touristique,
- D. Structuration et qualification des filières professionnelles tourisme et sports nature,
- E. Consolidation et animation de la gouvernance du Grand Site.

Considérant que ce contrat Grand Site Occitanie permettra d'activer des dispositifs d'aides régionales sur deux communes situées sur le périmètre du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère,

Considérant le travail partenarial déjà engagé entre le Pays du Gévaudan-Lozère et le périmètre du Grand Site Occitanie lors du projet de candidature de Pôle de Pleine Nature des Gorges du Tarn, notamment au travers du programme Leader,

DÉCISION

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITE :

Souhaite s'inscrire dans la dynamique Grand Site Occitanie des Gorges du Tarn,

Valide le contrat Grand Site Occitanie des Gorges du Tarn et son plan d'actions annexé,

Décide de se porter cosignataire du contrat Grand Site Occitanie des Gorges du Tarn,

Désigne M. Jean-Paul POURQUIER comme élu référent pour représenter le PETR au sein des instances de ce contrat,

Autorise le président à lancer toute démarche et à signer toutes conventions, contrats, actes et pièces utiles se rapportant à cette opération.

**Pour extrait certifié conforme,
A Montrodat, le 29 novembre 2018**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14 / 12 / 20 18
et publié ou notifié
le 20 / 12 / 20 18



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 14/12/2018
048-200078343-20181129-DE_2018_037-DE